

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 7 août 2017, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum. En l'absence de Linda Gauthier, directrice générale, Danièle Tremblay agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Étaient présents :
Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Pierre Tremblay, conseiller
Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Ruth Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DEMANDE DE PIIA, MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX :
A) AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL
B) PAVILLON DE LA VIGIE
5. DEMANDE DE PIIA, 180, 182, 184 ET 186, RUE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO DM 63-2017 – 1211, ROUTE DU FLEUVE
7. DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE EN ZONE DE MOUVEMENT DE SOL – 174, RUE FÉLIX-ANTOINE SAVARD
8. ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 5 440 725, PROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES GALIOT INC. (PROJET AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL)
9. ACQUISITION DU LOT 5 959 294, PROPRIÉTÉ M. MICHEL PILOTE (PROLONGEMENT DU RANG ST-ANTOINE)
10. RENOUVELLEMENT DU PRÊT NO 2 AUPRÈS DESJARDINS ENTREPRISES
11. INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ
12. MISE EN COLLECTION COMPTES IMPAYÉS
13. MANDAT À LA FIRME TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY DANS LE DOSSIER DU CHEMIN DU LAC
14. DEMANDE DE COMMANDITE – L'ULTIME DESCENTE
15. VARIA
16. REPRÉSENTATION
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

127-08-17 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

128-08-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017

Il est proposé par le Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 soit adopté.

129-08-17 Adoption des comptes

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE	401.76 \$
BELL CANADA	253.05 \$
BELL MOBILITÉ CELL.	135.73 \$
CANADA POST CORPORATION	293.01 \$
CÉGEP DE JONQUIÈRE	1 172.75 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	160.93 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA	279.52 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	88.36 \$
DÉRY TÉLÉCOM	82.68 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	64.00 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	210.29 \$
HYDRO-QUÉBEC	85.23 \$
MJS INC.	225.71 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	51.55 \$
MRC DE CHARLEVOIX	7.78 \$
PETITE CAISSE (REMBOURSEMENT)	106.00 \$
PRODUITS SANITAIRES CHARLEVOIX	208.16 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	684.10 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	195.46 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	1 128.22 \$
	<hr/>
	5 834.29 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	98.82 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	862.27 \$
BRIGADE DES POMPIERS INT: 2369 \$ GARDE: 1329 \$ CASERNE: 1763 \$	5 461.00 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	74.49 \$
ESSO	92.38 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	409.20 \$
HYDRO-QUÉBEC	935.00 \$
INFOPAGE	144.86 \$
LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	119.11 \$
TAYLOR-MADE ENTERPRISES	252.00 \$
	<hr/>
	8 449.13 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	98.82 \$
BELL MOBILITÉ	116.00 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	1 792.90 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	37.05 \$
ESSO	2 471.62 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	4 378.57 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD ENR.	579.88 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	7 221.64 \$
HYDRO-QUEBEC	392.88 \$
LES CONSTRUCTIONS ST-GELAIS	109.23 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	2 329.73 \$
LOCATION GALIOT INC.	378.50 \$
LOCATION ROLLAND FORTIER INC.	402.41 \$
PIÈCES D'AUTO LA MALBAIE	39.38 \$
PRODUITS SANITAIRES CHARLEVOIX	68.95 \$
PROMOTEK	439.27 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	188.88 \$
SERRURRIER CHARLEVOIX	119.92 \$
	<hr/>
	21 165.63 \$

ÉCLAIRAGE DE RUES

HYDRO-QUÉBEC	1 160.98 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	413.92 \$
	<hr/>
	1 574.90 \$

FEPTU

BENOÎT TREMBLAY ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	18 442.22 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	8 726.87 \$
FORAGE 3D	7 629.86 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	9 540.05 \$
LABORATOIRE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES INC.	635.24 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	2 288.15 \$
RÉAL HUOT	1 845.65 \$
	<hr/>
	49 108.04 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ CELL.	43.92 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	327.68 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	11.50 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 020.81 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	359.92 \$
PRODUITS BCM LTÉE	58.17 \$
REMBOURSEMENT TESTS D'EAU	123.25 \$
	<hr/>
	1 945.25 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	94.39 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	2.99 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	204.75 \$
	<hr/>
	302.13 \$

LOISIRS ET CULTURE

BOIVIN LUC	88.00 \$
AXE CRÉATION	1 132.50 \$
BELL CANADA	101.70 \$
HYDRO-QUÉBEC	345.72 \$
	<hr/>
	1 667.92 \$

DONS

BOILY MIREILLE	200.00 \$
GAGNON-LORRAIN ANNE-JULIE	200.00 \$
FLEURISTE RÊVE EN FLEURS	68.99 \$
	<hr/>
	468.99 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	5 324.13 \$
	<hr/>
	5 324.13 \$

TOTAL **95 840.41 \$**

130-08-17 Demande de PIIA au Musée maritime de Charlevoix :**a) Aménagement de l'accueil**

CONSIDÉRANT que le Musée maritime de Charlevoix a déposé une demande de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) afin d'obtenir leur permis pour procéder à l'aménagement de l'accueil à l'entrée du site;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des interventions visées par leur demande répond aux objectifs et critères exigés par le PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à la suite de l'étude du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de PIIA pour l'aménagement de l'accueil.

b) Pavillon de la Vigie

CONSIDÉRANT que le Musée maritime a soumis une demande afin d'implanter le pavillon d'observation La Vigie;

CONSIDÉRANT que celui-ci s'intègre à l'environnement et qu'il répond aux objectifs et critères exigés par le PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à la suite de l'étude du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de PIIA pour l'implantation du Pavillon d'observation La Vigie.

131-08-17 Demande de PIIA au 180, 182, 184 et 186, rue Félix-Antoine-Savard

CONSIDÉRANT qu'une demande pour la construction d'un cabanon de 30 pieds sur 10 pieds sur le terrain où sont situés 4 condos au 180, 182, 184 et 186 rue Félix-Antoine-Savard a été soumise à la municipalité et que celle-ci est assujettie au règlement relatif au PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU ont analysé la demande et que le critère relié à l'intégration architecturale n'est pas satisfait;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande de PIIA présentée relativement à la construction d'un cabanon au 180, 182, 184 et 186 rue Félix-Antoine Savard.

132-08-17 Demande de dérogation mineure no DM63-2017 – 1211, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no DM63-2017 aux fins d'autoriser un coefficient d'emprise au sol de 0,14 plutôt que de 0,10, pour un usage résidentiel en zone agricole;

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent agrandir leur résidence afin de répondre adéquatement à leurs besoins et à ceux de leurs enfants;

CONSIDÉRANT que la superficie demandée n'excède que de 0,04 l'emprise au sol autorisée selon le règlement de zonage n° 117-11, grille de spécifications A-05;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure présentée au 1211, route du Fleuve.

133-08-17 Demande de construction d'un garage en zone de mouvement de sol – 174, rue Félix-Antoine-Savard

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un garage en zone de mouvement de sol au 174, rue Félix-Antoine-Savard;

CONSIDÉRANT que lorsqu'une demande de permis de construction est soumise pour un secteur situé en zone de mouvement de sol, un rapport d'expert est exigé afin de pouvoir lever l'interdiction de construire dans ces zones;

CONSIDÉRANT qu'une expertise géotechnique a été réalisée en mai 2017 en complément à celle produite en juin 2014 afin de statuer sur le degré de stabilité du site et dicter les façons de faire pour la construction ainsi que les interventions à éviter;

1

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à la suite de l'étude du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à délivrer le permis pour la construction d'un garage situé en zone de mouvement de sol au 174, rue Félix-Antoine-Savard à Saint-Joseph-de-la-Rive en respectant l'ensemble des normes et recommandations émises par l'ingénieur dans son rapport d'expertise.

134-08-17 Acquisition du lot 5 440 725, propriété des Immeubles Galiot inc. (projet agrandissement du garage municipal)

CONSIDÉRANT que la Municipalité des Éboulements est actuellement propriétaire du lot numéro 5 440 726, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2, où se situent le garage municipal, la caserne d'incendie et une remise (ci-après « terrain actuel »);

CONSIDÉRANT qu'en raison notamment de la croissance de la population, la Municipalité a dû acquérir du matériel et des équipements additionnels (ex. : camions d'entretiens et de pompiers, outils, matériel d'intervention, etc.) et ces nouvelles acquisitions requièrent plus d'espace pour leur entreposage, leur entretien, leur réparation et leur protection;

CONSIDÉRANT que pour pallier au manque d'espace auquel la Municipalité fait face, la Municipalité a mis sur pied un projet d'agrandissement du garage municipal vers l'arrière du terrain actuel et de réaménagement de la caserne incendie, impliquant la création d'une cour de circulation pour les véhicules municipaux et d'incendie et un espace pour faire l'entretien et le nettoyage de ces véhicules, espace qui ne doit pas entrer en conflit avec l'aire de circulation pour des raisons de sécurité (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet, il est nécessaire d'agrandir le terrain actuel vers l'arrière, en acquérant la parcelle de terrain ci-après désignée, propriété des Immeubles Galiot Inc., savoir :

DÉSIGNATION

PARCELLE 1

Un immeuble de figure irrégulière connu et désigné comme étant une **PARTIE** du lot **CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ (Ptie 5 440 725)**, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix

2, borné successivement vers le Nord par le lot 5 440 726; vers l'Est par les lots 5 440 726 et 5 440 727; vers le Nord-Ouest par le lot 5 440 727; vers l'Est par le lot 5 438 958 et vers le Sud et l'Ouest par une autre partie du lot 5 440 725 (propriété de Immeubles Galiot inc.); et mesurant successivement cinquante et un mètres et cinquante et un centième (51,51 m) le long de sa limite Nord, onze mètres et quinze centièmes (11,15 m) le long de sa limite Est, trente-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (34,86 m) le long de sa limite Nord-Ouest, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) le long de sa limite Est, quatre-vingt-un mètres et soixante-six centièmes (81,66 m) le long de sa limite Sud et vingt-cinq mètres et onze centièmes (25,11 m) le long de sa limite Ouest. Ainsi décrite, ladite parcelle de terrain contient en superficie deux mille quarante mètres carrés et six dixièmes (2 040,6 m²).

Tel qu'il appert à la description technique préparée par Dave Tremblay, arpenteur-géomètre, le 27 mai 2016, sous le numéro 7070 de ses minutes.

Ci-après « Parcelle 1 »

CONSIDÉRANT l'offre d'achat conditionnelle intervenue entre la Municipalité et les Immeubles Galiot Inc. le 29 octobre 2013, pour l'acquisition de la Parcelle 1 par une vente avec la garantie légale, pour le prix de quinze mille dollars (15 000 \$) plus la T.P.S. et la T.V.Q. applicables;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a autorisé l'exclusion de la zone agricole de la partie de la Parcelle 1 qui était située à l'intérieur de ladite zone;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente soumis par la notaire Marie-Hélène Turcotte, pour étude par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents à l'assemblée :

- **QUE** la Municipalité acquière des Immeubles Galiot Inc., par un acte de vente avec la garantie légale, pour le prix de quinze mille dollars (15 000 \$) plus la T.P.S. et la T.V.Q. applicables, donc pour une somme totale de 17 246,25 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente notarié, la Parcelle 1 décrite à la description technique préparée par Dave Tremblay, a.-g., le 27 mai 2016, minute #7070, le tout selon le projet d'acte de vente soumis par Me Marie-Hélène Turcotte, notaire;

- **QUE** les frais et honoraires professionnels relatifs à l'acquisition de la Parcelle 1 (notamment : notaire, arpenteur-géomètre, démarches d'exclusion auprès de la CPTAQ), soient acquittés par la Municipalité;

- **D'AUTORISER** madame Linda Gauthier, directrice générale ou madame Danièle Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, et le maire Pierre Tremblay à signer l'acte de vente et l'avis cadastral qui suivra le dépôt des nouveaux numéros de lots, à intervenir entre les Immeubles Galiot Inc. et la Municipalité et préparés par Me Marie-Hélène Turcotte, notaire, ainsi que tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, incluant notamment tout plan de cadastre, et généralement à négocier et convenir de toutes modifications au projet d'acte jugées utiles ou

nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

135-08-17 Acquisition du lot 5 959 294, propriété de M. Michel Pilote (Prolongement du rang St-Antoine)

CONSIDÉRANT que M. Michel Pilote a procédé à la construction d'une section de route comme étant un prolongement du rang St-Antoine ;

CONSIDÉRANT la demande de municipalisation de ce prolongement présentée à la municipalité des Éboulements par Monsieur Michel Pilote, propriétaire dudit chemin et tel que décrit comme étant :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant et composant le lot numéro CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (5 959 294) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de CHARLEVOIX 2.

CONSIDÉRANT que ledit prolongement satisfait aux normes relatives à l'admissibilité pour la demande de municipalisation d'un nouveau chemin et aux normes de construction contenues au règlement N° 143-12 de la municipalité des Éboulements ;

CONSIDÉRANT la recommandation de conformité de Monsieur Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente soumis par la notaire Lise Robitaille, pour étude par le conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents à l'assemblée :

- **QUE** la Municipalité acquière de Monsieur Michel Pilote, par un acte de vente avec la garantie légale, à titre gratuit, le tout selon le projet d'acte de vente soumis par Me Lise Robitaille,

- **QUE** les frais et honoraires professionnels relatifs à cette acquisition (notamment : notaire, arpenteur-géomètre) soient acquittés par le vendeur ;

- **D'AUTORISER** madame Linda Gauthier, directrice générale ou madame Danièle Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, et le maire à signer l'acte de vente préparé par Me Lise Robitaille, notaire, ainsi que tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

136-08-17 Renouvellement du prêt n° 2 auprès de Desjardins Entreprises

CONSIDÉRANT le renouvellement du prêt n° 2 à financer à même le règlement n° 61-07 venant à échéance le 9 août 2017 dont le solde s'élève à 8 216.03 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de renouveler le prêt n° 2 sur 5 ans au taux fixe de 4,42% semestriellement auprès de Desjardins entreprises;

- d'autoriser le maire Pierre Tremblay et la directrice-générale Linda Gauthier, ou en son absence, Danièle Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

137-08-17 Inscription de la directrice générale au colloque de zone de l'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à assister au Colloque de zone qui aura lieu du 13 au 15 septembre 2017 à Baie-Saint-Paul au coût de 200 \$.

138-08-17 Mise en collection de comptes impayés

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acheminer les comptes suivants à la firme Gagné Letarte SENC pour collection :

MATRICULE	MONTANT
1358 86 2492	4 555.62 \$
1660 91 2774	<u>5 131.57 \$</u>
TOTAL :	9 687.19 \$

139-08-17 Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay dans le dossier du chemin du Lac

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Tremblay Bois Mignault Lemay dans le dossier du chemin du Lac.

140-08-17 Demande de commandite – l'Ultime descente

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accorder une aide financière au montant de 5 000 \$ pour la deuxième édition de l'Ultime descente qui aura lieu du 15 au 17 septembre 2017.

Varia

Aucun point.

Période de questions

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay d'ajouter ce point à la réunion, car celui-ci avait été omis à l'ordre du jour.

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Danièle Tremblay, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay
Secrétaire-trésorière adjointe

141-08-17 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 50, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Danièle Tremblay
Secrétaire-trésorière adjointe